

<p><u>Nombre de Conseillers</u> : En exercice : 33</p> <p>Présents : 27 Pouvoirs : 6</p> <p>Votants : 33</p> <p>Pour : 33</p> <p>Contre : 0</p> <p>Nul : 0</p> <p>N° CC 15/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 13 février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Communautaire à SEYSSEL - 74, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 février 2017</p> <p>Présents Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND. Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD</p> <p>Pouvoirs Mme Christine VIONNET a donné pouvoir à M. Hugues PERROT, M. Joseph TRAVAIL a donné pouvoir à M. Gilles PILLOUX, M. Bernard CHASSOT a donné pouvoir à M. Patrice GAILLARD, M. Bruno PENASA a donné pouvoir à M. Orlando DOMINGUES, M. Alain CHAMOSSET a donné pouvoir à M. Patrick FALCOZ, M. Jean-Paul FORESTIER à M. Christian VERMELLE.</p> <p>Absents excusés M. Thierry DEROBERT</p> <p>Mme Marthe CUTELLE été élue secrétaire de séance</p>
--	---

Objet : dépenses d'investissement 2016 – Autorisation d'engagement

Le Président indique que l'article L1612-1 (alinéa 2) du CGCT, modifié par l'ordonnance N°2009-1400 du 17/11/2009, permet de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent soit 25 %.

Le Président propose de recourir à cette possibilité compte tenu des sommes à régler et ce dans l'attente du vote du budget primitif.

Par ailleurs, l'état des restes à réaliser a d'ores et déjà été établi et permet de régler les dépenses dont l'engagement a été pris sur l'exercice 2015.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé,

DECIDE d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif, pour le paiement des premières factures de l'exercice 2016 à savoir :

BUDGET PRINCIPAL

(rappel BP & DM 2041 Chapitre 21 : 83 750.00 €
Chapitre 20 : 30 000.00 €)

Chapitre 21 D : 20 937.00 €
Chapitre 20 D : 7 500.00 €

BUDGET annexe ZONE DE LOISIRS

(BP & DM 2014 Chapitre 20 : 3 300.00 €
Chapitre 21 : 1 506 304.00 €)

Chapitre 21 D : 376 576.00 €

BUDGET annexe ASSAINISSEMENT

(BP & DM 2014 Chapitre 21 : 274 402.43 €)

Compte 21532 D : 68 600.00 €

BUDGET annexe «Maison de Vie »

(BP & DM 2014 Chapitre 21 : 225 324.28 €)

Chapitre 21 D : 56 331.00 €

BUDGET annexe «ZAC I »

(BP & DM 2014 Chapitre 21 : 53 000.00 €)

Chapitre 21 D : 13 250.00 €

Le Président,
Paul RANNARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Affiché le :

